



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Aux membres du Conseil national

Lieu, date
Interlocutrice

Berne, le 30 mai 2020
Anne-Geneviève Bütikofer

N° direct
E-mail

031 335 11 00
anne.buetikofer@hplus.ch

Motion 20.3457 CSSS-CN. Accord rapide concernant la prise en charge des coûts

Madame la Présidente du Conseil national,
Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,

H+ Les Hôpitaux de Suisse soutient à la motion «Accord rapide concernant la prise en charge des coûts».

En cas d'acceptation de cette motion, le Conseil fédéral est chargé d'inviter les partenaires tarifaires du domaine de la santé ainsi que les cantons à s'accorder rapidement afin de négocier de façon définitive la prise en charge des coûts relatifs au COVID-19. S'ils ne parviennent pas à un accord, le Conseil fédéral édicte les règles.

Motivation:

La lutte contre la pandémie de COVID-19 entraîne de lourdes conséquences financières pour le secteur de la santé également. Le préjudice financier pour les hôpitaux et les cliniques est évalué entre 1.7 et 2.9 milliards de francs (source: association SpitalBenchmark). Il découle des coûts supplémentaires dus au COVID-19 et des conséquences de l'interdiction des traitements non-urgents édictée le 13 mars 2020 par le Conseil fédéral.

Malheureusement, la question de la répartition des coûts conforme à la loi n'a pas été réglée pour le moment. Le Conseil fédéral n'a pas donné suite jusqu'à présent à la demande de H+ et d'autres acteurs appelant à la convocation d'un sommet de la santé afin d'éclaircir cette question. Une réponse rapide est pourtant urgente. L'acceptation de la motion permettrait au moins d'apporter une solution au problème des coûts supplémentaires des traitements, lesquels relèvent de l'AOS. Quant aux dédommagements pour les prestations de réserve et pour les pertes de revenus résultant des ordonnances des cantons et de la Confédération, ils n'entrent pas dans le domaine de l'AOS et doivent intervenir par d'autres voies.

Veuillez agréer, Madame la Présidente du Conseil national, Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national, nos meilleures salutations.

Anne-Geneviève Bütikofer
Directrice